

## Rapport annuel 2015

---



*Berne-Bümpliz, Cité Meienegg, construite en 1949-55 par Hans et Gret Reinhard (photo : CFMH)*

## 1. Activités de la commission

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est la commission spécialisée de la Confédération en matière de protection du patrimoine culturel et d'archéologie. Elle conseille les départements sur toutes les questions fondamentales relatives à ces deux domaines et coopère à l'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN du 1<sup>er</sup> juillet 1966 ; RS 451) ainsi qu'à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires des objets d'importance nationale. Elle établit des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales. A la demande de l'Office fédéral de la culture (OFC), elle donne son préavis sur des requêtes d'aides financières dans le domaine de la conservation des monuments historiques, encourage les travaux de base et suit les développements en cours dans les domaines de sa compétence. Elle collabore et entretient des échanges scientifiques avec tous les milieux intéressés.

En 2015, la commission a siégé à quatre reprises : le 20.2 à Dübendorf avec les consultants de la CFMH (séance suivie d'une visite de l'aérodrome militaire) ; le 19.6 à Bienne avec la CFNP (séance suivie d'une visite de la nouvelle usine hydraulique de Hagneck) ; le 21.8 à Berne et le 10.12 à Genève (séance suivie d'une visite du Collège Calvin et de l'Eglise russe). Elle a validé 17 expertises et prises de position.

L'année 2015 marquait le centième anniversaire de la création de la Commission fédérale des monuments historiques. En instituant cette commission en 1915, le Conseil fédéral a fait œuvre de pionnier dans le domaine de la conservation et de l'entretien du patrimoine bâti et archéologique de la Suisse. Le 4 mars, une manifestation a marqué l'ouverture des festivités du centenaire à l'aula Martinsberg de Baden ; Mme Isabelle Chassot, directrice de l'OFC, M. Peter Hasler, président du conseil d'administration de la Poste suisse, et M. Nott Caviezel, président de la CFMH, ont pris la parole à cette occasion. Afin de commémorer cet anniversaire, la Poste a publié un timbre spécial et un assortiment de cartes postales dont les illustrations proviennent des collections des Archives fédérales des monuments historiques de la Bibliothèque nationale suisse. Le *Bulletin NIKE* a présenté et commenté un choix de ces cartes postales. Le colloque « Valeur patrimoniale : un siècle d'activité de la CFMH et le débat sur la valeur en Suisse (1915-2015) », organisé en collaboration avec le « Forum Denkmalpflege » de l'Université de Berne, l'ICOMOS Suisse et l'OFC, a eu lieu le 8 mai à l'Université de Berne, avec la participation d'anciens membres et d'anciens consultants de la commission. Intitulé « 100 ans CFMH », le numéro 2/2015 de la revue *Art + Architecture en Suisse*, publiée par la Société d'histoire de l'art en Suisse, est paru le 27 juin ; préfacé par le conseiller fédéral Alain Berset, il proposait de nombreux articles consacrés aux domaines d'activité de la CFMH. Le 12 septembre, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, les Archives fédérales des monuments historiques ont ouvert leurs portes pour présenter et commenter à un public fort intéressé une sélection de documents provenant de leur collection. En outre, de nombreux articles de presse et plusieurs émissions de radio ont évoqué le centenaire de la commission.

## 2. Composition de la commission et consultants permanents

Depuis les nominations de remplacement du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la composition de la commission n'a pas changé jusqu'à la fin de l'année de référence. En 2015, la commission était donc constituée des personnes suivantes :

Président :			
Nott Caviezel	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture, professeur à l'Université technique de Vienne (chaire de conservation des monuments historiques)	Berne	BE

<b>Vice-présidents</b>			
Stefan Hochuli	Dr ès lettres, archéologue, responsable du Service des monuments historiques et de l'archéologie du canton de Zoug	Hünenberg-See	ZG
Bernard Zumthor	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture	Genève	GE
<b>Membres</b>			
Peter Baumgartner	Architecte, conservateur des monuments suppléant du canton de Zurich	Zurich	ZH
Renaud Bucher	Dr ès lettres, historien de l'art, conservateur des monuments du canton du Valais	Sion	VS
Jürg Conzett	Ingénieur dipl. du bâtiment EPF/SIA	Coire	GR
Roger Diener	Architecte dipl. EPF, professeur d'architecture et de projet à l'EPF de Zurich	Bâle	BS
Pia Durisch	Architecte ETH/SIA/FAS	Lugano-Massagno	TI
Brigitte Frei-Heitz	Lic. ès lettres, historienne de l'art, conservatrice des monuments du canton de Bâle-Campagne	Pratteln	BL
Bettina Hedinger	Dr ès lettres, archéologue et historienne de l'art, conservatrice et directrice suppléante du Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	Frauenfeld	TG
Dave Lüthi	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture, professeur d'histoire de l'architecture et du patrimoine à l'Université de Lausanne	Lausanne	VD
Sabine Nemeč	Architecte dipl. EPFL, directrice de l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève, conservatrice cantonale des monuments	Genève	GE
Peter Omachen	Dr ès sciences techniques et architecte dipl. EPF, conservateur du canton d'Obwald	Lucerne	LU
Doris Warger	Conservatrice-restauratrice SCR	Frauenfeld	TG
Karin Zaugg Zogg	Lic. ès lettres, historienne de l'art, conservatrice des monuments de la Ville de Bienne (également membre de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage)	Gléresse	BE
<b>Secrétariat</b>			
Vanessa Bösch	Lic. ès lettres, historienne de l'art et de l'architecture	Liebefeld	BE

A la fin de l'année sous revue, quatre membres de la CFMH ont quitté la commission en raison de la limitation de la durée de leur fonction : MM. Stefan Hochuli et Bernard Zumthor, vice-présidents, et Mmes Doris Warger et Karin Zaugg Zogg. Par leur engagement personnel, leurs connaissances approfondies et leur grande expérience, tous quatre ont largement contribué au travail de la commission. Provenant de différentes régions du pays, ils nous ont apporté leurs compétences de

généralistes confirmés, mais aussi leur savoir dans leurs spécialisations respectives. Nous les remercions vivement de leur collaboration et formons tous nos vœux pour leur avenir.

La secrétaire de la commission, Mme Vanessa Bösch, a également quitté ses fonctions à la fin de l'année de référence, pour prendre dès 2016 de nouvelles responsabilités à la tête du Service aides financières et services de la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'OFC. Les talents de rédactrice de Mme Bösch et son souci de la qualité ont beaucoup contribué à l'heureuse résolution de questions complexes ; ses compétences, son efficacité et son amabilité nous ont toujours permis de travailler de façon constructive et en toute confiance. Nous lui savons gré de son engagement infatigable et lui souhaitons un plein succès et beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

La commission bénéficie de la collaboration de spécialistes externes quand elle est amenée à traiter de questions spécifiques pour lesquelles ses membres ordinaires ne possèdent pas de compétences suffisantes. Les consultants permanents choisis pour ces tâches sont associés au cas par cas à l'établissement des expertises ou d'autres prises de position de la commission. Les personnes suivantes ont assumé cette fonction en 2015 :

<b>Consultants permanents</b>		
Hans-Peter Bärtschi	Dr ès sciences techniques et architecte dipl. EPF/SIA	Patrimoine industriel et minier
Ernst Baumann	Ingénieur civil ETS/UTS	Physique et acoustique des constructions
Eugen Brühwiler	Prof., Dr ès sciences techniques et ingénieur civil dipl. EPF/SIA	Statique des constructions
Guido Hager	Architecte-paysagiste FSAP	Conservation des jardins
Anne de Pury-Gysel	Dr ès lettres, archéologue	Archéologie romaine
Lukas Högl	Dr ès sciences techniques et architecte dipl. EPFZ	Fortifications et châteaux forts
Paul Raschle	Dr ès sciences naturelles, biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof., Dr en droit	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, historien de l'art	Vitrail

Mme Anne de Pury-Gysel a quitté les rangs des consultants de la CFMH à la fin de l'année sous revue. Grâce à ses compétences de spécialiste de l'archéologie romaine en Suisse, elle a apporté une contribution importante à plusieurs expertises de la CFMH. Nous remercions Mme de Pury-Gysel de sa longue activité en faveur de la commission et formons tous nos vœux pour son avenir.

### **3. Expertises et prises de position**

La CFMH a élaboré dix-sept expertises et prises de position ; celles qui sont signalées par un astérisque (\*) ont été établies en collaboration avec la CFNP :

<b>Ct.</b>	<b>Commune</b>	<b>Objet</b>	<b>A l'attention de</b>	<b>Terminé</b>
TG*	Steckborn	Transformation du Turmhof, projet 2015	Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	21.12.15

TG*	Weinfelden	Auberge zum Trauben et centre Rössli-Felsen, projet 2015	Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	21.12.15
LU*	Lucerne	Agrandissement de l'Hôtel Seeburg	Service des monuments historiques du canton de Lucerne	21.12.15
AR	Urnäsch	Auberge Rossfall, protection	Tribunal cantonal du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	18.12.15
BE	Berne	Cité Meienegg, classement	Services des monuments historiques de la Ville et du canton de Berne	04.12.15
ZH*	Eglisau	Contournement d'Eglisau, étude de faisabilité	Office des transports du canton de Zurich	20.11.15
LU	Lucerne	Parking de Musegg, avant-projet	Service des monuments historiques du canton de Lucerne	15.10.15
LU*	Lucerne	Agrandissement du Jardin des glaciers	Service des monuments historiques du canton de Lucerne	30.09.15
SZ*	Freienbach	Ile d'Ufenau, demande de permis de construire pour la rénovation du restaurant et des infrastructures	Office de la culture du canton de Schwytz, Service des monuments historiques	28.08.15
GR*	Val Müstair	Monastère de Saint-Jean, conception globale de l'exploitation agricole	Office fédéral de la culture	28.08.15
OW*	Sarnen	Nouveau bâtiment du siège de la Banque cantonale d'Obwald	Tribunal administratif du canton d'Obwald	29.06.15
TG*	Kreuzlingen	Modification partielle du plan d'aménagement de Ribl-Brunegg	Département des travaux publics et de l'environnement du canton de Thurgovie	22.05.15
NW*	Stans	Demande de permis de construire pour un immeuble d'habitation et de bureaux, Dorfplatz 4 et 5	Direction de l'instruction publique du canton de Nidwald, Office de la culture	27.03.15
ZH	Dübendorf	Aérodrome militaire, protection	Direction des travaux publics et Conseil d'Etat du canton de Zurich	03.03.15
SZ*	Einsiedeln	Ilgendweidstrasse, reconstruction de l'immeuble N° 6 (Katharinenhof)	Office de la culture du canton de Schwytz, Service des monuments historiques	02.03.15

AI	Appenzell	Couvent des capucins Mariä Lichtmess, Hauptgasse 49, protection et changement d'affectation	Feuerschaugemeinde Appenzell et Office de la culture du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	28.01.15
VD*	Morges	Avant-projet de parking sous les quais	Canton de Vaud, Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), Division Patrimoine	22.01.15

A la fin de l'année, l'expertise suivante était encore en cours :

Ct.	Commune	Objet	A l'attention de
CH	Zurich	Plan d'aménagement du quartier des hautes écoles, Zurich-centre	Office fédéral de la culture

Au cours de l'année sous revue, plusieurs demandes d'expertise transmises à la CFMH ont en outre été provisoirement renvoyées aux cantons, afin qu'ils complètent les dossiers, ou suspendues, voire retirées, par les cantons ou les tribunaux.

Durant l'année écoulée, la commission a été confrontée, lors de l'établissement de ses expertises, à de multiples problématiques. Les domaines concernés allaient de l'appréciation d'ouvrages de génie civil aux questions relatives à la mise sous protection de monuments historiques, en passant par les plans d'aménagement et les études de faisabilité. Il n'est pas inutile d'ajouter ici quelques remarques à propos d'un des rapports établis au cours de l'année :

### Examen du classement de la Cité Meienegg à Berne-Bümpliz

Ce rapport d'expertise, adopté le 4 décembre 2015, s'inscrit dans une longue série d'expertises relatives au classement et au besoin de protection de bâtiments.

La Cité Meienegg, à Berne-Bümpliz, a été conçue en 1947 et 1948 par les architectes Hans Reinhard (1915-2003) et Gret Reinhard-Müller (1917-2002) et construite par étapes entre 1949 et 1955, sur mandat de la Coopérative de construction pour les familles de Berne (*Familien-Baugenossenschaft*, aujourd'hui *FAMBAU Genossenschaft*). Première cité d'habitation de grandes dimensions édifée à Berne après la Seconde Guerre mondiale, elle est aussi le premier grand projet du couple d'architectes Reinhard-Müller, qui a beaucoup contribué au développement de l'habitat social. La Cité Meienegg marque le début du développement du quartier de Berne-Bümpliz, qui allait devenir la plus grande ville-satellite de Suisse. Elle est inscrite à l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS), où elle est classée comme ensemble construit avec objectif de sauvegarde A, le plus élevé. Au recensement architectural cantonal, la cité est déclarée « digne de conservation en tant que partie d'un ensemble bâti » ; l'inventaire architectural de la Ville de Berne la signale également comme « digne de conservation ».

La Cité Meienegg, en grande partie située en zone piétonne, se compose de douze immeubles à toits à deux pans ; les immeubles ont trois ou quatre étages et, généralement, trois entrées. Les façades dépouillées se caractérisent par des espaliers en bois au rez-de-chaussée, des balcons finement dessinés et des portes d'entrée surmontées d'avant-toits légèrement cintrés. Les corps de bâtiment sont implantés avec une grande précision sur la parcelle, s'adaptant à la topographie du terrain et à la structure du jardin en une modulation très discrète. L'aménagement du jardin est apaisant et les espaces verts environnent les bâtiments avec beaucoup de naturel ; l'avant des maisons est sobrement garni de buissons et de fleurs, tandis que quelques arbres feuillus à haute tige sont plantés en bordure du jardin. On trouve entre les immeubles une fontaine et un manège pour enfants multicolore, datant tous deux de l'époque de la construction. Plusieurs œuvres remarquables des artistes Hans Hartmann, Hans Fischer et Gustave Piguet sont en outre conservées. Les plans des 272 appartements familiaux et

des 38 logements pour personnes âgées ont été optimisés de façon à réduire les espaces de circulation au strict minimum. La dimension des pièces est inférieure à la moyenne, même par rapport aux habitudes de l'époque. Les immeubles ont conservé une part étonnamment grande de leur substance originale et de leur caractère initial, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les équipements intérieurs d'origine forment un véritable ensemble, ce qui leur confère une valeur particulière : escaliers en granito, rampes d'escaliers, portes d'entrées et portes intérieures en bois, ferrures nickelées des fenêtres et des portes, planchers, plafonds en plaques de pavatex finement structurées, placards, balcons avec bacs à fleurs en éternit.

Dans ses analyses et ses évaluations, la CFMH se base sur la législation et les inventaires, cantonaux et fédéraux, ainsi que, au cas par cas, sur des comparaisons avec des objets similaires, aux niveaux local, régional et national. En tant qu'instance fédérale indépendante des cantons, elle fonde en outre ses conclusions sur son expérience des procédures de classement en comparaison intercantonale et sur les *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti* qu'elle a publiés en 2007. Au terme de son évaluation générale, la CFMH est parvenue à la conclusion que la Cité Meienegg constitue dans son ensemble un objet important, qu'il faut impérativement conserver, et qu'il serait indiqué de relever son appréciation de « digne de conservation » à « digne de protection » ; ce classement permettrait ainsi d'atteindre l'objectif de sauvegarde A de l'ISOS.

Les exigences de l'économie, de la densification du bâti et de l'assainissement énergétique des constructions menacent de plus en plus de bâtiments. Il ne s'agit généralement pas des chefs-d'œuvre incontestés de l'architecture ou des témoignages les plus remarquables du passé, mais de constructions moins spectaculaires, souvent des bâtiments d'habitation ou d'exploitation, qui peuvent remonter à la fin du Moyen-Age aussi bien qu'à l'après-guerre. Ces édifices constituent néanmoins – ou peut-être de ce fait – une partie du patrimoine bâti qui marque notre environnement quotidien de son empreinte et ils sont dotés d'une valeur patrimoniale toute particulière.

C'est aussi ce contexte qui confère à l'expertise sur la Cité Meienegg une importance particulière. Que l'on prétende aujourd'hui qu'il faut raser cet ensemble pour le remplacer par de nouveaux bâtiments montre bien, une fois de plus, que l'on a généralement peu conscience de la valeur culturelle, historique et architecturale de ce genre d'objets. Il va de soi que des immeubles construits peu après la Seconde Guerre mondiale ont besoin d'une réfection et d'un assainissement énergétique, au plus tard un demi-siècle après leur construction. Or la tentation est forte de les remplacer par des constructions nouvelles au lieu de procéder à une rénovation. Pour cette raison, les bâtiments et les installations de cette époque sont souvent fortement menacés. Il importe donc que toutes les parties concernées prennent davantage en considération leur importance et leur valeur. Une juste compréhension du développement durable nous commande en outre de traiter ce patrimoine avec ménagement. Il renferme en effet de riches ressources matérielles et culturelles ; au lieu de le jeter au rebut, nous devons le préserver, l'assainir judicieusement et continuer de l'utiliser.

#### **4. Etat des inventaires**

##### **Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)**

###### *Vérification et mise à jour*

Suite à l'achèvement des travaux de recensement dans les districts d'Aigle, de la Riviera-Pays d'Enhaut, de Lausanne et de l'Ouest lausannois en 2014, les modifications apportées à la liste des sites d'importance nationale et les nouveaux relevés ISOS de cette partie du canton de Vaud ont été soumis pour approbation au Conseil d'Etat au printemps 2015. Les autorités vaudoises ayant approuvé les changements, la révision de l'ISOS a été mise en vigueur par le Conseil fédéral au 1<sup>er</sup> octobre 2015. Dans ce contexte, quatre sites se sont ajoutés à la liste des objets d'importance nationale : Bex, Château-d'Oex, Corsier-sur-Vevey et Saint-Triphon, et quatre en ont été rayés : Flendruz, Leysin, La Ville et Territet/Veytaux. Lausanne, inscrite à l'Inventaire fédéral en 2006, n'avait jamais été inventoriée au moyen de la méthode ISOS. Son relevé constitue par conséquent une nouveauté.

Dans le canton de Zurich, l'OFC a soumis le relevé de la ville de Zurich ainsi que la proposition d'inscrire le site à l'ISOS à la Direction des travaux publics en février 2015. Le canton ainsi que la Ville de Zurich ont exprimé quelques préoccupations quant à la compatibilité entre les recommandations de l'ISOS et la densification du milieu urbain prévu par la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Pour répondre à ces inquiétudes, l'Office du développement territorial (ARE) a constitué un groupe de travail qui s'est penché sur cette question. Dans le rapport final publié en novembre 2015 (« ISOS et densification », ARE), il ressort que les deux objets sont conciliables. Selon toute vraisemblance, l'ISOS révisé dans les régions du Weinland, de Winterthur et de ses alentours ainsi que le relevé de la ville de Zurich seront mis en vigueur au cours de 2016.

### *Publications*

En 2015, quatre ouvrages ISOS, « Broye-Vully et Gros-de-Vaud », « Nyon », « Morges » et « Lavaux-Oron » sont venus compléter la série sur le canton de Vaud initiée en 2013 par le volume « Jura-Nord vaudois ». Ces publications peuvent être commandées sur le site [www.isos.ch](http://www.isos.ch).

Les derniers volumes ISOS portant sur les cantons de Vaud et de Zurich paraîtront vraisemblablement au cours de 2016.

### *Nouvelle organisation*

Le mandat octroyé en 2010 à la société inventare.ch GmbH pour l'élaboration technique de l'Inventaire s'est achevé au cours de l'été 2015. Pour des raisons financières et organisationnelles, toutes les tâches liées à l'ISOS seront intégrées à l'OFC dès 2016. Cette intégration est financée par le biais d'un transfert du crédit-cadre Patrimoine culturel et monuments historiques, par lequel la gestion de l'ISOS était réglée jusque-là, au domaine propre de l'OFC.

Au cours de l'année 2015, plusieurs postes ont été mis au concours. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la section Patrimoine culturel et monuments historiques subira une réorganisation complète et accueillera divers nouveaux collaborateurs. Cette nouvelle structure devrait permettre d'optimiser l'accomplissement des tâches prévues dans le domaine de l'ISOS en 2016, notamment la mise à jour de l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS), la précision de la méthode de recensement ainsi que le développement d'une infrastructure de géodonnées (IGD).

### *Projet SIG*

L'inventaire de points ISOS disponible sur [map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch) comporte les relevés de tous les sites d'importance nationale. Ses données ont été mises à jour suite à la mise en vigueur du 1<sup>er</sup> octobre 2015. Une liste comportant l'ensemble des sites d'importance nationale ainsi que les métadonnées qui leur sont associées est en outre disponible sur [data.geo.admin.ch](http://data.geo.admin.ch).

Les relevés des sites d'importance régionale et locale – qui ne font pas partie de l'ISOS à proprement parler – peuvent toujours être commandés à l'adresse : [isos@bak.admin.ch](mailto:isos@bak.admin.ch).

### **Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)**

En 2014, le Contrôle fédéral des finances avait recommandé de créer un nouveau poste pour l'IVS, afin d'internaliser les tâches faisant l'objet d'un mandat de prestations externe ; toutefois, ce projet a dû être abandonné pour l'instant, en raison du blocage des effectifs de l'administration fédérale. Les missions relatives à l'IVS ont donc été remplies de la même manière que les années précédentes, au moyen des ressources disponibles, et le service spécialisé s'est concentré sur ses tâches quotidiennes. Dans le domaine de la protection passive, le service est parvenu à mieux intégrer les objectifs de protection des voies de communication historiques aux projets de la Confédération, en collaboration avec différentes autorités fédérales responsables de ces projets. En 2014, l'art. 7, al. 4, OIVS a été appliqué pour la première fois et des mesures de remplacement adéquates ont été définies pour compenser les

entraves aux objectifs de protection des voies historiques autorisées par l'ordonnance ; les détails de la mise en œuvre de ces mesures n'étaient pas encore fixés au moment de la rédaction du présent rapport.

Le nombre des demandes d'aides financières reçues et les sommes demandées ont encore augmenté. Les aides octroyées pour les prochaines années représentent un montant si important, même en tenant compte de la possibilité d'échelonner les versements sur plusieurs années, qu'il sera bientôt nécessaire de fixer des priorités ; une telle mesure est inévitable, si l'on entend continuer de soutenir des projets de conservation aussi diversifiés que possible. Il est réjouissant de constater que chaque fois qu'un projet est achevé, le résultat est accueilli avec beaucoup de joie et de satisfaction par tous les intéressés ainsi que par le public – même dans le cas de certains projets initialement considérés avec un fort scepticisme. Ces réussites contribuent fortement à développer la conscience de l'importance des voies de communication historiques pour le patrimoine culturel.

Le climat politique actuel n'est pas des plus favorables pour la conservation des biens culturels. En 2016, le service spécialisé s'efforcera cependant de préparer la mise à jour de l'inventaire, tant en matière d'organisation que de contenu, pour que, le moment venu, les ressources nécessaires en termes de personnel et de finances puissent être rapidement attribuées.

## 5. Délégations de la CFMH

En 2015, la CFMH était représentée dans les commissions et organes suivants :

Commission / organe	Représentant de la CFMH	En qualité de
Groupe de travail « Formation continue » NIKE / OFC / ICOMOS	Peter Baumgartner	Président du groupe de travail préparant les colloques
Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti	Brigitte Frei-Heitz	Membre du conseil de fondation
Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)	Renaud Bucher	Membre du comité d'évaluation
Curatorium pour "L'Etude des maisons rurales en Suisse"	Christian Renfer	Membre du curatorium
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et des changements d'affectation des monuments historiques à la HES de Berne	Nott Caviezel	Membre du conseil scientifique
Commission fédérale de la protection des biens culturels	Doris Warger	Membre

### Remarques sur les délégations

*Groupe de travail « Formation continue / Weiterbildung / Formazione continua » NIKE / OFC / ICOMOS*

Comme de coutume dans les années au millésime impair, le groupe de travail « Formation continue / Weiterbildung / Formazione continua » NIKE / OFC / ICOMOS s'est consacré à la publication des actes de son dernier colloque. Ceux-ci sont parus chez l'éditeur Schwabe (Bâle), sous le titre *Gestion de la qualité sur les chantiers patrimoniaux : une tour de Babel ?*, comme 3<sup>e</sup> volume de la collection « Schriftenreihe zur Kulturgüter-Erhaltung ». Cet ouvrage contient le texte des exposés et des comptes

rendus des ateliers du colloque 2014. Sa publication a été cofinancée par l'OFC, l'Académie suisse des sciences humaines et sociales (ASSH) et Pro Patria.

En 2015, le groupe de travail a aussi entamé la préparation du prochain colloque, qui aura lieu les 18 et 19 novembre 2016, et en a précisé la thématique. Ce colloque se rattachera au précédent, puisqu'il sera consacré aux principes permettant d'assurer la qualité de la conservation du patrimoine. Les *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*, publiés par la CFMH en 2007, seront au centre de la discussion. Le colloque vise à ouvrir un débat approfondi sur ce document : après avoir évalué son importance, son utilisation et son utilité, on examinera s'il a contribué à la formation d'une unité de doctrine entre tous les intervenants. Pour davantage d'informations, voir l'adresse suivante : <http://www.nike-kultur.ch/fr/formation-continue/colloque-2016/>.

Christian Marty, Marion Wohlleben et Peter Baumgartner ont annoncé leur départ du comité pour la fin 2016, ce qui nécessitera un renouvellement du groupe de préparation ; on a donc cherché à s'assurer le concours de nouveaux professionnels motivés.

#### *Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti*

Des informations sur les activités de la fondation sont disponibles à l'adresse <http://www.stiftung-denkmalpflege.ch>.

#### *Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse*

Aucune séance du comité d'évaluation n'a eu lieu pendant l'année sous revue.

#### *Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC)*

La séance annuelle de la commission a eu lieu le 25 juin 2015 au Burgerspital de Berne. Tobias Wildi y a tout d'abord présenté la Stratégie 2014-2018 de conservation à long terme du patrimoine culturel numérique du canton du Valais. La stratégie 2008 du canton avait déjà accéléré le processus de numérisation du patrimoine culturel. En 2014, l'entrée en service du moteur de recherche [www.vallesiana.ch](http://www.vallesiana.ch) a permis la mise en réseau des différentes institutions et assuré l'accès aux biens culturels numériques ou numérisés. En parallèle, le développement de la plate-forme d'archivage du canton du Valais s'est poursuivi. Nick Wenger a ensuite examiné la question des biens culturels comme infrastructures critiques et donné un aperçu des activités de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) dans ce domaine. L'*Aide-mémoire KATAPLAN* de l'OFPP doit permettre l'analyse des dangers et la prévention au niveau des cantons, tandis que le *Rapport 2015 sur la gestion des risques* met en évidence les catastrophes et les situations d'urgence qui pourraient survenir au niveau national. Le *Guide pour la protection des infrastructures critiques* (PIC) montre comment renforcer la capacité de résistance des infrastructures critiques, notamment dans des domaines tels que l'énergie, les transports, la santé et la sécurité publiques, les biens culturels, etc. Enfin, Rino Büchel a présenté le travail du Service de la protection des biens culturels de l'OFPP. Avec l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, de la LPBC, de l'OPBC et des ordonnances correspondantes du DDPS, la protection contre les catastrophes a reçu de nouvelles bases légales : ces textes déterminent, par exemple, les lieux où les biens culturels étrangers menacés doivent être mis en sécurité et le marquage des biens culturels en temps de paix. L'examen de la demande de l'Abbaye de Saint-Gall d'être reconnue comme bien culturel placé « sous protection renforcée » est encore en cours ; un service de coordination a été créé pour mettre au point les documents nécessaires. Le Service de la protection des biens culturels apporte également son soutien à un projet de protection contre les tremblements de terre conduit par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Mme Claudia Engler, qui présidait la commission, a quitté sa fonction ; M. Tobias Wildi lui succédera pour la période administrative 2016-2019. Plusieurs autres membres ont en outre quitté la commission : R. Fraoua, P. Gautschi, A. Giovannacci, M. Höneisen, N. Mathieu, R. Niklewicz, D. Warger et I. Zemp.

## **6. Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU**

Comme les années précédentes, les contacts et la collaboration avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage ont été particulièrement étroits en 2015. Les deux commissions ont rédigé douze expertises et prises de position communes. La commission a de nouveau travaillé en étroite collaboration avec la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture et entretenu d'excellents contacts avec le Service IVS de l'Office fédéral des routes. Nous remercions ici chaleureusement leurs responsables pour cette agréable et précieuse collaboration.

Berne, le 9 août 2016

### **Commission fédérale des monuments historiques**

Nott Caviezel  
Président

Vanessa Bösch  
Secrétaire jusqu'au 31.12.2015

Irene Bruneau  
Secrétaire depuis le 1.4.2016